



# Le Petit Rapporteur

## En direct du Conseil Municipal

### **Au cours du Conseil Municipal du 26 Janvier dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).**

- 1- Espace muséographique - nouveau plan de financement : les financeurs (Etat et Région) proposent un nouveau plan ne tenant compte que des frais de scénographie mais en apportant sur cette partie 80 % de subvention avec une augmentation de l'enveloppe FEDER (Europe). Sur les travaux n'interviendrait que le Département (voir répartition sur compte-rendu sur le site). A noter que ce qui est proposé consomme la totalité du FEDER « affecté » à l'espace valléen Buëch Dévoluy et ce montage doit être validé par le copil espace valléen. Le conseil à l'unanimité approuve le nouveau plan de financement.
- 2- Camping—règlement intérieur et contrat de location : la Commune ayant pris en gestion directe le camping, de nouveaux contrats doivent être signés avec les propriétaires des mobil-homes qui louent un emplacement à l'année. Le règlement intérieur du camping a été révisé. Le conseil à l'unanimité approuve ces 2 documents et autorise le Maire à signer les contrats.
- 3- Centre de bien-être—demande de subvention au Département 2ème tranche : en 2016, le Département a voté une 1ère tranche financière de 600 000 €, le conseil à l'unanimité sollicite pour la 2ème tranche 600 000 €.
- 4- Centre de bien-être—emprunt : la Commune doit emprunter 3,5 MF pour compléter le financement de l'opération. Elle a sollicité la Caisse

d'Epargne. La commission des crédits souhaite un engagement par délibération. Le conseil à l'unanimité s'engage à ce que le montant du crédit qui sera consolidé (long terme) à la fin de la période de mobilisation de 24 mois maximum corresponde au besoin de financement moins les subventions perçues.

5- Création de la SPL : l'étude de faisabilité concluait que confier la gestion du CBE à une société publique locale était la solution à privilégier car elle permet la souplesse d'une gestion privée associée à un contrôle important des actionnaires publics. Les statuts sont en cours de rédaction. L'objectif est que cette société soit effectivement créée au 1er juillet 2017. Le conseil à l'unanimité approuve ce principe de constitution d'une SPL qui aura pour objet l'exploitation d'équipement de loisirs, sportifs et touristiques ou de service à la population.

6- Office de tourisme—attribution subvention 2017 : l'office de tourisme sollicite une subvention de 580.000 €, Mme le Maire considérant que l'exercice comptable est fixé d'Octobre à Septembre, propose sans attendre le vote du BP 2017 d'attribuer cette subvention. Le conseil à l'unanimité attribue 580.000 € à l'OT et autorise le Maire à signer la convention.

7- Glissement de terrain du chemin du Bois Rond—demande de subvention au Département : lors des dernières grosses pluies, un glissement de terrain a eu lieu emportant le chemin rural.

Il est proposé de demander une subvention de 40 % au Département pour remettre en état le secteur. Le coût prévisionnel est de 60.000 €. Le conseil à l'unanimité approuve ce projet et sollicite l'aide du Département de 40 %.

8- La Commune doit construire un bassin de rétention à la Joue du Loup suite au projet d'urbanisation de l'entrée de la Joue. Ce bassin était déjà prévu par la commune d'Agnières sur une parcelle de Mr Roger CHAIX. Le conseil à l'unanimité approuve l'acquisition de la parcelle 002B131 de 2700 m<sup>2</sup> à 2 € le m<sup>2</sup>.

9- Fonds de soutien aux forces de sécurité—demandes de subvention : 2 appels à projet permettant de bénéficier de 30 % de subvention pour renforcer les moyens des polices municipales (vidéo protection sur les 2 stations : 83.000 € et extension du réseau vers le CBE derrière le bois d'Aurouze et achat d'un véhicule ASVP + radios : 28.000 €). Le conseil à l'unanimité approuve ces 2 projets et sollicite une subvention de 30 %.

10- Création d'un poste de rédacteur principal : le conseil à l'unanimité modifie le tableau des effectifs et crée ce poste permettant de nommer 1 agent ayant réussi cet examen.

Accès aux  
Comptes Rendus complets, sur le  
site internet de la Commune :  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)